



HAUTE-SAVOIE

DECISION DU MAIRE DE GROISY N°2025-008
Annule et remplace la décision n°2025-007 du 22 septembre 2025

Objet : Conclusion d'un contrat d'accompagnement dans le cadre du dispositif "Boîte à commerce en milieu urbain" de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Haute-Savoie pour l'ancien local de La Poste à Boisy - Lachat - actualisation du devis et de la répartition financière

Le Maire de la Commune de Groisy,

- **Vu** l'article L.2122-22, 4^{ème} alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération n°2020-033 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation d'attribution au Maire pour la passation de marchés inférieurs au seuil de transmission en Préfecture,
- **Vu** la décision du Maire n°2025-007 en date du 22 septembre 2025 acceptant la proposition d'accompagnement de la CCI de la Haute-Savoie pour le dispositif "Boîte à commerce en milieu urbain",
- **Considérant** la nécessité d'actualiser cette décision en raison de la modification du devis et de la répartition financière jointe en annexe,
- **Considérant** la nécessité pour la Commune de Groisy de valoriser son patrimoine communal et de favoriser la redynamisation commerciale en recherchant activement un repreneur pour le local vacant sis 280 rue de Boisy à Groisy,
- **Considérant** la proposition de la CCI de la Haute-Savoie, dans le cadre du dispositif "Boîte à commerce en milieu urbain", portant sur un accompagnement et la mise en œuvre d'actions destinées à identifier et attirer un porteur de projet, telle que jointe en annexe de la présente décision,
- **Considérant** que cette nouvelle répartition s'effectue dans le cadre de la convention n°A.108223 - C.123957 signée le 15 avril 2025 entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le réseau des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes, permettant la mise en œuvre d'actions de soutien cofinancées à hauteur d'un tiers par partenaire,
- **Considérant** que le reste à charge pour la Commune de Groisy s'élève à un tiers de la prestation d'accompagnement proposée par la CCI de la Haute-Savoie, sans inclure les options proposées telles que l'organisation d'un comité de sélection ou le renforcement de la communication,

DECIDE

Article 1 : d'accepter la proposition modifiée de la CCI de la Haute-Savoie pour l'accompagnement à la recherche d'un repreneur dans le cadre du dispositif "Boîte à commerce en milieu urbain", pour un montant de 7 500 € HT, soit 9 000 € TTC, et d'ajouter l'option relative à l'organisation d'un comité de sélection, qui sera pris en charge par la Commune de Groisy pour un montant de 1 125 € HT soit 1 350 € TTC, tel que joint en annexe de la présente décision, avec la répartition financière suivante :

- Caisse des dépôts et des Consignations : 2 500 € HT
- Chambre de Commerce et d'Industrie : 2 500 € HT

- Commune de Groisy : 3 625 € HT soit 4 350 € TTC (incluant l'option du comité de sélection).

Article 2 : de dire que les crédits sont prévus à l'article 611 du budget principal.

Article 3 : le Maire et le Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise :
- au Représentant de l'Etat.

Fait à Groisy, le 6 octobre 2025,
Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le : 6/10/2025
Publié le : 6/10/2025
Le Maire,
Henri CHAUMONTET



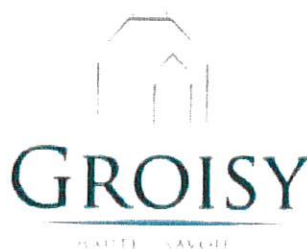
Mairie de Groisy
312 Rte du Chef-Lieu
74570 Groisy

A l'attention de Monsieur le Maire, Henri CHAUMONTET

Proposition

« Boîte à Commerce » en milieu urbain

**Impulser et accompagner la création de nouveaux
commerces sur votre territoire**



Proposition du 30 septembre 2025

Vos contacts :

- CCI : Rachel CARRIER – Responsable Etudes – 04.50.33.72.90
rcarrier@haute-savoie.cci.fr

SOMMAIRE

	Page
1. CONTEXTE	3
2. OBJECTIFS DU DISPOSITIF « BOITE A COMMERCE »	4
3. LES DIFFERENTES ETAPES DU DISPOSITIF	4
ETAPE 1 - APPEL A CANDIDATURE ET CHOIX DU PORTEUR DE PROJET	4
ETAPE 2 - PREPARATION A L'INSTALLATION, INSTALLATION ET SUIVI POST-CREATION	5
4. CALENDRIER PREVISIONNEL	6
5. BUDGET	6
6. DETAIL DE L'OFFRE	6

1. CONTEXTE

La Mairie de Groisy est propriétaire d'un local commercial vacant d'environ 50 m² dans la polarité commerciale de Boisy-Lachat située sur les hauteurs de la commune. Cette polarité regroupe une dizaine de cellules commerciales et jouit d'une belle fréquentation axée sur des achats de quotidien (boulangerie, fleuriste, boucherie, coiffure, pharmacie etc.). On compte toutefois une cellule vacante par suite du déplacement d'une banque, et depuis juillet 2025, une seconde cellule vacante consécutive au départ de La Poste. C'est sur ce dernier local dont elle est propriétaire que la Mairie souhaite agir avec, dans un premier temps, un rafraîchissement des locaux, et dans un second temps, une remise sur le marché.

Situation des anciens locaux de La Poste dans la polarité commerciale de Boisy-Lachat



L'équipe municipale entend étoffer et diversifier l'offre commerciale dans la polarité de Boisy-Lachat. Elle souhaite l'implantation d'une activité commerciale qui réponde à plusieurs critères :

- Être complémentaire aux activités commerciales déjà existantes,
- Avoir des horaires d'ouverture réguliers ainsi qu'une amplitude horaire suffisante.

La Mairie souligne qu'elle n'exclue pas l'agrandissement d'une activité déjà présente dans la polarité sous réserve qu'elle apporte des produits ou services complémentaires.

Afin que ce projet puisse avancer, la Mairie souhaite être accompagnée dans la recherche d'un futur preneur et a fait appel pour cela à la CCI Haute-Savoie. La CCI dispose en effet d'un dispositif clé en main pour les collectivités désireuses d'implanter de nouvelles activités commerciales : la **Boîte à Commerce**.

2. OBJECTIFS DU DISPOSITIF « BOITE A COMMERCE »

1. Créer un effet levier pour l'implantation de nouveaux commerces ou artisans de proximité ;
2. Renforcer l'offre commerciale / de services auprès des usagers ;
3. Réinvestir des locaux commerciaux vacants ;
4. Soutenir l'économie de proximité et le dynamisme des territoires.

3. LES DIFFERENTES ETAPES DU DISPOSITIF

ETAPE 1 - APPEL A CANDIDATURE ET CHOIX DU PORTEUR DE PROJET

L'appel à candidatures présente de nombreux avantages pour une collectivité : assurer une transparence et une équité dans la sélection d'un candidat, réceptionner des projets cohérents avec les besoins locaux et la stratégie de revitalisation commerciale portée par la collectivité, obtenir une diversité de propositions qui enrichissent la réflexion.

La sélection du porteur de projet est une étape clé, elle conditionne la réussite du projet sur le long terme. Elle permet de sélectionner le meilleur projet sur des critères définis (solidité financière, pertinence de l'activité, apport au quartier, etc.), de réduire les risques de vacance ou d'échec (en analysant le business plan, la motivation du candidat, son expérience, etc.) et si besoin d'accompagner le porteur de projet avant la création officielle de son entreprise.

Les livrables :

- Rédaction de l'appel à candidature : présentation de la commune dans son environnement socioéconomique, facteurs de commercialité, descriptif des locaux commerciaux (dont date de livraison et aménagements à prévoir) et des conditions d'hébergement, activités attendues, information sur le programme d'accompagnement régional « je prépare mon projet » et l'accompagnement aux primo créateurs (5 jours pour entreprendre).
- Rédaction des conditions de remise des dossiers.
- Rédaction du contenu du dossier de candidature : précision des informations attendues pour apprécier les capacités des porteurs de projet.
- Recensement des vecteurs de diffusion de l'appel à candidature et sélection en accord avec la collectivité. Diffusion du dossier via les canaux retenus (payants ou gratuits) et auprès des acteurs et partenaires locaux de la création/reprise (réseau Initiative, pépinière, Transentreprise etc.). Relais sur les supports de communication CCI et partenaires.

Remarque : les frais associés aux vecteurs de diffusion payants seront à la charge de la collectivité, celle-ci en sera informée au préalable afin d'avoir sa validation. La mise en place d'une signalétique sur le local sera également à la charge de la commune sauf si elle délègue cette mission à la CCI (cf. action optionnelle ci-dessous).

- **(Optionnel)** Création et mise en place d'une vitrophanie sur le local.
Plus qu'un simple panneau « à louer », la vitrophanie est un levier de valorisation, de communication et de dynamisation du local et de son environnement. Une vitrophanie bien conçue attire l'attention des passants, riverains, porteurs de projets et professionnels. Elle peut intégrer un QR code vers l'appel à candidatures ou un contact direct, facilitant la prise d'initiative. Elle montre aussi que le lieu est activement géré, ce qui est rassurant pour les futurs occupants.

- Si besoin, accompagnement des candidats à la création avec le dispositif « Je prépare mon projet » (8 heures d'entretiens individuels avec un expert en création-reprise), mise en relation avec des comptables, banquiers ou avocats pour soutenir toutes les facettes du projet de création d'entreprise).
- Réception et vérification de la complétude des dossiers, demande de pièces complémentaires si besoin.
- Analyse technique des dossiers et présélection : cohérence du projet avec les objectifs de la collectivité, qualité et faisabilité du projet, viabilité du modèle économique, motivations et qualification(s) du candidat etc. Avis technique de la CCI. Classement des candidats. **Choix final opéré par la collectivité.**
- **(Optionnel)** Organisation d'un comité de sélection avec les partenaires locaux (experts comptables, banques partenaires, réseau Initiative, associations locales des commerçants etc.) qui permet de croiser les regards et les expertises et de légitimer la décision finale. Audition des candidats. Classement des candidats. **Choix final opéré par la collectivité.**

ETAPE 2 - PREPARATION A L'INSTALLATION, INSTALLATION ET SUIVI POST-CREATION

L'objectif de cette étape est de favoriser le démarrage de l'activité et de sécuriser le projet dans la durée. L'appui technique opéré par la CCI Haute-Savoie au cours des 2 premières années d'activité permet d'anticiper les difficultés rencontrées par l'entreprise (gestion, trésorerie, communication...), de faire monter en compétence le lauréat, de structurer son activité et faire monter en puissance l'entreprise.

La collectivité bénéficie également d'un retour d'évaluation de la CCI (viabilité économique, fréquentation, création d'emplois, retombées locales...) permettant de valoriser la réussite auprès du grand public ou d'anticiper un changement d'activité et de locataire.

Les livrables :

- Réalisation d'un **premier entretien avec le lauréat** afin d'ajuster le projet avant installation. Le candidat sera également invité à toute l'offre de services CCI qui serait utile à son projet : ateliers, conférences, crash test etc. Cet accompagnement se fait en cohérence avec l'offre locale d'appui à la création d'entreprise lorsqu'elle existe.
- Réalisation du **suivi de l'activité** de la nouvelle entreprise : au cours de la 1^{ère} année d'activité, 2 rendez-vous de 2 heures seront programmés avec un conseiller CCI afin de mettre en place les outils indispensables de suivi de l'activité (tableau de bord, suivi de fréquentation, suivi de chiffre d'affaires etc.). Si besoin, **des formations pourront être proposées au porteur de projet pour asseoir ou développer ses compétences.**
- **Accompagnement** individuel de l'entreprise dans sa **stratégie commerciale** ou sa **stratégie numérique** (selon le besoin de l'entreprise). Pour chacune des 2 thématiques :
 - Réalisation d'un diagnostic 360 par un conseiller CCI permettant de définir le positionnement de l'entreprise et ses besoins,
 - Proposition d'un plan d'actions opérationnel,
 - Accompagnement dans la mise en œuvre du plan d'actions.
- Organisation d'un **rendez-vous de sortie du dispositif** avec un conseiller CCI (2 hypothèses) :
 - Arrêt de l'activité,
 - Poursuite de l'activité dans le local : mise à jour du business plan (notamment en cas de changement du montant du loyer), mise à niveau des compétences si besoin (formations), élargissement de l'offre produits etc.
- Réalisation de **2 points d'étape** (en visioconférence) **avec la collectivité** (soit un par an) afin d'échanger sur le bon déroulement du dispositif « Boîte à Commerce », les informations clés du suivi d'activité, les problématiques éventuelles rencontrées par l'entreprise, ses intentions de poursuivre l'activité ou non dans le local etc.

4. CALENDRIER PREVISIONNEL

Toutes les étapes du dispositif seront mises en place à compter de la signature du bon de commande. Il est proposé le calendrier prévisionnel suivant :

- Octobre 2025 : élaboration de l'appel à candidature.
- Novembre 2025 à fin janvier 2026 : diffusion de l'appel à candidature, accompagnement des candidats primo créateurs, réception des dossiers de candidature et contrôle de complétude.
- Février 2026 : analyse et présélection techniques des dossiers.
- Février 2026 : sélection du lauréat.
- Mars-Avril 2026 : démarrage de l'activité dans le local.

5. BUDGET

Le coût du dispositif (hors options) est de : 7 500 €HT

Le dispositif « Boite à Commerce » à Groisy est mis en œuvre avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la convention n° A.108223 - C.123957 signée le 15 avril 2025 entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le réseau des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Grâce au soutien de la Caisse des Dépôts, de la CCI Haute-Savoie et au dispositif Petites Villes de Demain, la collectivité ne prendra à sa charge qu'un tiers du coût total du dispositif soit 2499,75 euros hors taxe, les deux autres tiers étant pris en charge par les partenaires institutionnels mobilisés dans le cadre de cette opération.

6. DETAIL DE L'OFFRE

Etape 1 - Appel à candidature et choix du porteur de projet	Nombre de jours	Coût jour	Total HT
Rédaction appel à candidature, diffusion, réception candidatures, vérification complétude	3,5	750	2625,00
Analyse technique des dossiers et présélection	1	750	750,00
TOTAL HT	4,5	750	3375,00

Etape 2 - Préparation à l'installation, installation et suivi post-crédation	Nombre de jours	Coût jour CCI	Total HT
Suivi post création : 4 RDV en présentiel	3	750	2250,00
Accompagnement Individuel Développement Commercial / Numérique etc.	2	750	1500,00
Pilotage	0,5	750	375,00
TOTAL HT	5,5	750	4125,00

TOTAL HT	10		7500,00
Part CCI			2499,75
Part Banque des Territoires			2499,75
Part Collectivité			2499,75
TVA			1500,00
TOTAL TTC			9000,00

OPTIONS (pas de prise en charge)

Comité de sélection	1,5	750	1125,00
Part Collectivité - TOTAL HT avec l'option "Comité de sélection"			3624,75
Vitrophanie + autres vecteurs de diffusion payants	Forfait		1000,00
Part Collectivité - TOTAL HT avec l'option "communication renforcée"			3499,75

BON DE COMMANDE

à retourner à :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie
Département Economie et Développement Local
5 rue du 27^{ème} BCA - CS 62072
74011 ANNECY CEDEX

Mise en œuvre du dispositif « Boîte à Commerce en milieu urbain » à Groisy
en partenariat avec la Caisse des Dépôts et la CCI Haute-Savoie

Je soussigné(e)

Le Maire de la Commune de Groisy,
Henri CITAUMONTIER,

accepte les conditions de cette proposition



AVEC l'option OU



SANS l'option « Comité de sélection »



AVEC l'option OU



SANS l'option « Communication renforcée »

A

Groisy

le

6 octobre

2025

Bon pour accord,

Signature :

Le Maire
Henri CITAUMONTIER,



